

Zeitschrift: Die Eisenbahn = Le chemin de fer
Herausgeber: A. Waldner
Band: 10/11 (1879)
Heft: 24

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dont le coût était évalué par la Municipalité à fr. 45 300. Une des objections, mais non la plus importante que l'on fait au choix de l'emplacement de Chissiez, c'est qu'il est trop éloigné. Cette objection, aux yeux de tout homme qui raisonne et qui voit l'avenir, est sans aucune valeur. Nous comprendrions ce sentiment s'il s'agissait d'un édifice où le public se rende en foule, soit pour ses besoins, soit pour ses plaisirs, une halle, une église, un théâtre. Mais il s'agit ici d'un bâtiment que l'immense majorité des Lausannois ne verra très probablement jamais à l'intérieur. Quant à l'isolement, nous n'avons pas à le craindre, vu qu'un quartier ne tardera pas à se créer sur ce point. Peut-on en dire autant de l'emplacement de Montbenon ?

C'est là à mes yeux un point très important. Nous devons ici faire tous nos efforts pour que l'énorme dépense que la Commune va faire pour construire ce palais ait sa contre-partie dans un revenu possible. Les nouvelles constructions qui se feront à Chissiez le prouveront. A Montbenon qu'obtiendra-t-on ? Rien, si ce n'est des charges nouvelles pour l'entretien d'un jardin d'agrément, avec fleurs et bosquets sur la pelouse accuelle.

Il y a encore une objection à laquelle je veux répondre ; elle est de celles qui ne se manifestent pas hautement et pourtant c'est peut-être celle qui pèse le plus dans la balance de l'opinion publique : on va favoriser un quartier ! Si ce n'était que cela ; mais on favorisera des spéculateurs ! C'est pour un motif aussi misérable que l'on refuserait de se rendre à l'évidence des raisonnements. Cela ne se peut pas. Bien certainement nous admettons tous que, si une de nos décisions, que doit avant tout être profitable aux intérêts de la Commune, l'est aussi à des citoyens lausannois, nous avons plutôt à féliciter ces citoyens qu'à leur contester cet avantage. C'est par cette concorde entre tous les intérêts, c'est par un développement bien entendu des ressources de notre ville que nous arriverons à faire supporter, sans trop de peine, à notre population les lourdes charges que nous allons lui imposer.

Il est encore un argument que l'on peut invoquer, pour engager le Conseil à maintenir l'emplacement de Montbenon. Le Conseil peut-il se déjuger deux fois pour le même objet ? S'il s'agissait d'une question de principe, une fois serait de trop. Heureusement il n'y a ici rien de pareil. Il s'agit de l'appréciation d'un fait que des études peuvent modifier à plusieurs reprises sans que notre conscience, ni notre amour-propre puissent en souffrir. Nouveaux faits, nouveaux conseils.

A cette occasion, qu'il me soit permis de rappeler un fait auquel on pourrait donner une interprétation erronée. Lors de la première discussion qui eut lieu ici sur le choix des emplacements à présenter au Conseil fédéral, je demandai maintenir Montbenon présenté par la Municipalité et que la commission voulait sortir de la liste. Je fis cette proposition parce que j'estimais que Montbenon, mieux que d'autres emplacements maintenus ou proposés par la commission, pouvait recevoir le palais. Je demandai encore que puisque le Conseil voulait faire plusieurs présentations il n'offrait que les emplacements de Montbenon, David et Chissiez, les seuls à mon avis qui pouvaient à la rigueur recevoir le palais. Je conclus cependant à ce que Chissiez seul réunissait tous les avantages que réclamaient les intérêts lausannois. Sur le premier point j'ai obtenu raison. Montbenon, David et Chissiez ont été les seuls emplacements maintenus par le Conseil fédéral. Aurai-je raison en ce dernier point ? Ce sera à vous de le décider.

Un dernier mot pour finir sur cette question d'emplacement. Il est un proverbe que la sagesse des nations a inventé pour désigner une opération doublement heureuse, ce qui serait le cas, ainsi que je viens de le faire remarquer, en choisissant Chissiez pour l'emplacement du futur palais. Le choix de l'emplacement de Montbenon pourrait aussi donner lieu à l'application du même proverbe, mais avec des conséquences toutes autres. La génération actuelle pourra déjà dire : le Conseil communal de Lausanne, en choisissant Montbenon pour l'emplacement du palais fédéral, a réussi, d'une seule décision, à gâter une belle place et à manquer un monument.

Je veux maintenant exposer en quelques mots les motifs qui m'ont engagé à présenter la 2me partie de mon interpellation, qui a trait au programme.

Le Conseil fédéral, après accord avec le Tribunal fédéral, a fait remettre à la Municipalité un programme pour la distribution du palais. Ce programme indique le nombre des pièces nécessaires, leur surface et le niveau où elles doivent être placées, au sous-sol, au rez-de-chaussée, ou à l'étage. On a le droit de supposer que ce programme signale la meilleure disposition à donner au palais pour une distribution pratique et commode des divers services, puisque c'est le tribunal lui-même qui en a jeté les bases.

Tous les projets du concours et les études préliminaires de M. Recordon, pour le plan définitif, ont été fait sur ces données.

A partir du 15 mai 1878, un nouveau vent a soufflé. La Municipalité paraît vouloir bouleverser complètement le programme. De nouvelles études sont faites dans ce sens.

Sur l'ordre de la Municipalité, M. l'architecte Recordon et la commission des architectes nommée par elle n'en consacrent pas moins 4 ou 5 mois, au commencement de cette année, à l'élaboration d'un plan qu'ils croient définitif, sans qu'il soit question, d'une manière officielle, d'un changement au programme. Ce plan, déposé le 14 juin 1879, paraît devoir rejoindre ses devanciers dans les cartons municipaux pour faire place à de nouvelles études sur de nouvelles bases.

Si l'on continue de cette manière, jamais on ne sortira de cette imbroglio. Ayons un programme et non pas deux. Arrêtons-nous à un plan et, si des défauts se trouvent encore dans quelques-unes de ses parties, qu'on les fasse corriger par l'auteur du projet. C'est là le seul moyen pratique pour trouver ce phénix après lequel nous courons depuis trois ans : le plan du Palais fédéral de justice. C'est aussi le seul moyen de mettre un terme à toutes ces idées plus ou moins ingénieuses qui sortent du cerveau des complaisants citoyens qui nous font l'honneur de s'occuper d'un plan pour le palais.

Tout cela tourne au ridicule ; il y a longtemps qu'on le trouve au dehors, je crois que l'on commence à s'en apercevoir au dedans. Je prie donc l'autorité municipale de bien vouloir s'en tenir au programme fédéral, de choisir parmi les plans qu'elle a eu en mains celui qui réalise le mieux les données de ce programme et de fermer la porte, une fois pour toutes, à toutes ces offres de plans ou de bâtiments qui ne font qu'embrouiller la question en éloignant toujours plus sa solution.

* * *

Concurrenz über die Eisenconstruction der Concerthalle für das eidgen. Sängerfest 1880.

Als Antwort auf die in der letzten Nummer der „Eisenbahn“ enthaltenen Bemerkungen, das der obgenannten Concurrenz zu Grunde liegende Programm betreffend, diene kurz Folgendes :

Es dürfte den Concurrenten sowohl wie der Sache selbst wenig dienlich sein, wenn zur Mittheilung sachbezüglicher Anfragen und Antworten der Weg der Publicität betreten würde. Der directe Weg führt rascher zum Ziele und ist der Unterzeichnete bereit, solche Anfragen so rasch als möglich zu beantworten.

Die Kürze des zu Gebot stehenden Termines zur Einlieferung der Pläne und die berechtigte Vermuthung, dass doch nicht alle Concurrenten sich über die angeführten Punkte im Unklaren befinden, lassen an sich schon den vorgeschlagenen Weg zur Erlangung wünschenswerther Aufklärung als den richtigern erscheinen.

Im Speciellen sei hier nur erwähnt, dass es aus nahe liegenden Gründen dem Organisationsecomité daran gelegen sein muss, so schnell wie immer thunlich über die Baufrage und die eventuelle Wahl eines Uebernehmers Entscheid zu fassen, so dass ich annehme, es werde diese Frage in den ersten Wochen des kommenden Jahres ihre Erledigung finden.

Der Präsident des Baucomité's für das Sängerfest pro 1880:
A. Geiser.

* * *